



CyrilDechegneConsulting

## AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°140

05 Mars 2020

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

### ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **Département des Landes des créations de poste dans les EHPAD**

Annoncé en fin d'année 2019, le département des Landes a voté son budget départemental 2020 fin février. Les crédits consacrés à la solidarité représentent 64,2% de son budget de fonctionnement, et concernent pour moitié les secteurs personnes âgées et handicapées. Comme prévu, le département a prévu notamment la création de 200 emplois supplémentaires dans les Ehpads sur trois ans dont 60 dès 2020 à l'occasion de la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (Cpom).

**Nous aimerions voir la propagation de ces choix politiques vers d'autres départements.**

- **EPRD/ERRD : Bientôt le 30 avril**

Les messages de la part des ARS commencent à arriver sur nos boîtes mails pour nous dire que les nouveaux cadres EPRD ERRD sont à disposition. Le contenu du message comprend entre autres ces informations :

« Nous vous informons que les cadres en vigueur pour la campagne de remontée des EPRD 2020 et des ERRD 2019 sont maintenant tous en ligne, à l'adresse de téléchargement habituelle: <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/droits-et-aides/etablissements-et-services-sociaux-et-medico-sociaux/article/reforme-de-la-tarification>

Les cadres EPRD et ERRD ne sont pas modifiés pour les campagnes EPRD 2020 et ERRD 2019, excepté l'annexe activité réalisée (« annexe9a-9d\_r.314-232casf\_activite\_realisee »). Le nombre de bénéficiaires de l'amendement CRETON par orientation y a été ajouté ».

### ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **Expérimentation soins bucco-dentaire en EHPAD dans le Puy-de-Dôme**

Le Puy-de-Dôme organise la réponse aux besoins bucco-dentaires des résidents d'Ehpads. À compter de mars, 46 établissements vont pouvoir bénéficier d'un nouveau service. Autorisé le 1er juin dernier dans le cadre du dispositif article 51 (lire notre article), il a été testé en fin d'année sur deux Ehpads (Aigueperse et Effiat). Il sera implémenté pour une durée de quatre ans. Piloté par l'union régionale des professionnels de santé libéraux (URPS) des chirurgiens-

dentistes Auvergne-Rhône-Alpes, le projet entend agir tant sur la prévention que sur l'accès aux soins. Le personnel de chaque établissement bénéficiera à ce titre d'une formation au télédiagnostic bucco-dentaire pour assurer un suivi bucco-dentaire des résidents. En parallèle, le dispositif permettra aux chirurgiens-dentistes de se déplacer jusqu'à l'Ehpad pour réaliser les soins dentaires au sein d'un véhicule aménagé.

- **L'ARS Bretagne annonce le déploiement de 45 places d'hébergement temporaire en Ehpad,**

Dédiées à la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie sortant des urgences ou d'hospitalisation. 21 établissements du territoire ont été sélectionnés après un appel à candidatures. D'une durée maximale de 30 jours, ce dispositif d'hébergement temporaire permet de "mieux préparer le retour à domicile" tout en maintenant la personne âgée dans un cadre sécurisé ou d'organiser son orientation vers une nouvelle structure d'accueil.

## **ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES**

- **Covid 19 et secteur Médico-Social**

Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, et Sophie Cluzel, secrétaire d'État en charge des Personnes handicapées ont reçu en début de semaine, les représentants des fédérations médico-sociales grand âge, handicap et précarité pour faire un point d'information sur l'épidémie actuelle de Covid-19. Le ministre de la Santé a annoncé la tenue d'une réunion hebdomadaire avec les responsables du secteur pour faire remonter leurs questionnements et à l'État de diffuser les informations aux professionnels. D'ores et déjà, il a aussi annoncé que deux guides présentant la doctrine officielle seraient diffusés. Dans ces documents, il sera question par exemple de la conduite à tenir face à des cas de Covid-19 et les réponses à donner aux familles, aux résidents et aux professionnels. Pour cibler les publics, un guide s'adressera aux établissements et services accueillant des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap. L'autre document concernera les structures de la petite enfance. Sur les territoires, directeurs généraux d'ARS et préfets devraient à leur tour décliner ces réunions hebdomadaires dédiées au médico-social.

- **Evaluations et autorisations : L'IGAS donne son point de vue sur les CPOM et le lien entre autorisation et évaluation externe.**

Dans un rapport diffusé sur son site internet récemment, l'IGAS s'est penchée sur le pilotage de la transformation de l'offre de soins par les ARS. Le document aborde notamment la question des CPOM, qui « ne traitent que résiduellement de la recomposition de l'offre ». Il souligne en outre que l'atteinte de l'objectif de la généralisation de la contractualisation au 31 décembre 2021 (secteurs personnes âgées et personnes handicapées) est freinée du fait, entre autres, de l'articulation avec les conseils départementaux. L'Igas estime donc nécessaire de concevoir une méthodologie commune de contractualisation avec les départements. Par ailleurs, la mission s'intéresse à l'impact, sur l'évolution de l'offre médico-sociale, des appels à projets et des renouvellements des autorisations. Concernant celles-ci, elle constate que « les conclusions mêmes de l'évaluation externe ne peuvent guère être prises en compte pour le renouvellement de l'autorisation » et que « les évaluations produites ne semblent pas adaptées ». En conséquence, elle recommande de « revoir le cadre des évaluations externes des établissements, et de découpler simple présentation de l'évaluation et octroi de l'autorisation ». Hasard de calendrier, puisque la réforme de l'évaluation des ESSMS est en cours ?

- **Tableau de bord de la performance 2020**

La campagne 2020 du tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social se déroulera du 15 avril au 31 mai 2020. L'ANAP diffuse, comme chaque année, un kit d'outils

actualisé. Pour mémoire, ce tableau de bord « présente de manière synthétique, sous la forme de tableaux et de graphiques, un ensemble d'indicateurs ». Pour mémoire, le remplissage annuel de ce tableau de bord est obligatoire depuis 2019 pour les ESSMS accompagnant des personnes âgées ou handicapées. Il comporte de nouveaux indicateurs permettant d'identifier l'implication des services et établissements en matière de développement durable.

## ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Emplois permanents à temps non complet : changement de texte**

Jusqu'ici, le recrutement de fonctionnaires sur des emplois permanents à temps non complet était encadré par un décret du 20 mars 1991. Pour s'adapter à de « nouveaux besoins », la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a posé le principe d'un élargissement des embauches d'agents publics sur des emplois permanents à temps non complet. [Le décret du 17 février](#) supprime les limitations à l'embauche de fonctionnaires et de contractuels sur des emplois permanents à temps non complet. Toutes les collectivités pourront y recourir, pour des recrutements dans tous les cadres d'emploi et pour autant de postes qu'ils le souhaitent.

- **Appel à projet : Toilettage**

Afin de favoriser les opérations de transformation des ESSMS avec modification de la catégorie de bénéficiaires et les conversions sanitaires, la loi santé du 24 juillet 2019 a supprimé l'obligation de recourir à un appel à projet pour toutes les opérations induisant une extension de capacité. Un décret du 21 février 2020 procède au toilettage réglementaire conséquent. L'occasion de faire le tour des projets dispensés de la procédure d'AAP. De nombreux projets sont toutefois exonérés de la procédure d'AAP : les projets d'extension inférieure à 30 % d'augmentation de la capacité de l'établissement ou du service ou à 30 % d'augmentation des produits de la tarification induite par le projet (dérogation à ce seuil possible dans la limite de 100 % d'augmentation de la capacité autorisée ou des produits de la tarification), mais il y a aussi des opérations de regroupement d'ESSMS par les gestionnaires détenteurs des autorisations, si ces opérations entraînent des extensions de capacités inférieures à ces mêmes seuils...

## ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Retraite à point : projet de Loi ordinaire « voté »**

L'Assemblée nationale a voté ce 4 [mars le projet de loi ordinaire](#) visant à mettre en place un régime de retraite universel par points. Examiné en lecture accélérée, ce texte est de facto considéré comme adopté par les députés (article 49-3) et prend donc désormais la direction du Sénat. Sous réserve des dispositions particulières applicables aux assurés mentionnés au C du II de l'article 63 de la loi n° du instituant un système universel de retraite, le système universel de retraite est applicable :

« 1° À partir du 1er janvier 2022, aux assurés nés à compter du 1er janvier 2004 ;

« 2° À partir du 1er janvier 2025, aux assurés nés à compter du 1er janvier 1975.

**71 articles et 143 pages à lire attentivement.**

- **Coronavirus : quelle indemnisation en cas d'arrêt de travail d'un salarié ?**

La CNAM diffuse [une circulaire](#) du 19 février sur la prise en charge des assurés exposés au Coronavirus Covid-19. Certaines personnes font l'objet d'un dispositif d'isolement et ne peuvent donc se rendre sur leur lieu de travail. Un [décret du 31 janvier 2020](#) prévoit des conditions dérogatoires qui permettent le versement d'indemnités journalières par l'assurance

maladie aux personnes concernées. L'indemnisation de l'arrêt de travail vaut pour une durée maximale de 20 jours, sans application du délai de carence. Les assurés doivent se voir délivrer un avis d'arrêt de travail par un médecin de l'ARS (agence régionale de santé) habilité.

- **Conférence salariale des ESSMS privés à but non lucratif**

La direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a annoncé lors de cette conférence les taux d'évolution de la masse salariale pour 2020, soit un taux d'évolution de 1,25% pour l'ensemble des conventions collectives de la branche de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif et de l'union intersyndicale des secteurs sanitaires et sociaux (UNISSS) et un taux différencié de 2,7% pour la branche de l'aide à domicile pour lui permettre de réévaluer les plus bas salaires. Il s'agit d'une première étape en faveur de la revalorisation de ces métiers.

**Il restera à voir lors de la parution de la circulaire budgétaire 2020, si les valeurs du point de nos convergences tarifaires soins suivent ces tendances ?**

## ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Alzheimer : Améliorer l'information des professionnels et des aidants**

L'idée : Informer les professionnels, les décideurs et les financeurs quant aux différentes approches non-médicamenteuses liées à cette pathologie (musicothérapie, médiation animale, atelier mémoire, etc.) et les éclairer sur leurs modalités concrètes de mise en œuvre. Car si elles sont « relativement bien connues », indique la CNSA, leur mise en pratique « est loin d'être systématique ». Par exemple, seulement 1/3 des EHPAD propose une activité de musicothérapie.

Comment : En créant un « centre de ressources » qui aurait « vocation à être un instrument de transformation des pratiques sur le terrain et d'aide à la décision pour les décideurs/financeurs », et permettrait « d'outiller les professionnels ».

[A suivre](#)

## AGENDA NATIONAL

- **Assises Nationales des EHPAD reprogrammées: Organisées les 10 et 11 mars 2020 à la Maison de la Chimie à Paris. Elles ont été reprogrammées les 6 et 7 mai 2020.**

Renseignements : Céline GAONACH au 01.40.21.72.11 / [celine.gaonach@ehpa.fr](mailto:celine.gaonach@ehpa.fr)

## AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Formation « Analyse financière et ERRD/EPRD »: Comprendre la stratégie des documents envoyés (EPRD, ERRD, annexe activité) le 16 et 17 Mars 2020 à Toulouse : Plus que quelques places**

Avant le 30 avril 2020, vous allez devoir déposer votre ERRD 2019 sur la plateforme de la CNSA. Quelques semaines plus tard, il s'agira de déposer votre EPRD 2020.

Cette formation a pour enjeu essentiel de décrypter avec vous chacun des onglets de ces différentes annexes (EPRD/ERRD Complet, Annexes financières, Tableau du personnel) pour non seulement en comprendre le sens, mais devenir le propre acteur de sa stratégie. Pour de plus amples renseignements : [info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr) ou 06 78 20 53 02.

- **8ème Congrès Francophone : Fragilité du Sujet Âgé / Le Vieillissement en Santé / Prévention de la Perte d'Autonomie les 9-10 Mars 2020 à Toulouse**

[Bulletin d'inscription](#)

- **France Alzheimer 31** : Télécharger le [calendrier](#)

- Pièces de théâtre au profit de France Alzheimer :C'est qui qui garde Papi  
 Pour en savoir plus : <http://www.cestquiquigardepapi.jimdo.com>

Pour réserver 3 possibilités :

- soit aller prendre votre place à ALTIGONE 1 place Jean Billières à St Orens de Gameville.
- soit payer par CB au 05 61 39 17 39
- Soit envoyer un chèque par courrier à Altigone

- **Alzheimer Aveyron** : [manifestations à venir](#)

- **5e Congrès national des médecins coordonnateurs d'Ehpad les 1<sup>er</sup> et 2 Avril 2020**  
 Mercredi 1er et jeudi 2 avril 2020, au Corum, Esplanade Charles de Gaulle, 34 000 Montpellier  
[Renseignements et inscription](#)

- **18e Congrès interdisciplinaire des professionnels en gériatrie les 1<sup>er</sup> et 2 Avril 2020**

Présidé par le Pr Claude Jeandel, le Congrès interdisciplinaire des professionnels en gériatrie (Cipeg) favorise l'interdisciplinarité avec un programme riche à l'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes âgées, des professionnels du domicile, des structures gériatriques et des services et structures sociales et médico-sociales. Comme les années précédentes, il abordera les actualités diagnostiques, thérapeutiques, organisationnelles et professionnelles en gériatrie. Des sessions spécifiques seront plus particulièrement dédiées aux ergothérapeutes, aux psychologues, aux Idec et plus largement aux soignants et aux autres professions exerçant en gériatrie.

Mercredi 1er et jeudi 2 avril 2020, au Corum, Esplanade Charles de Gaulle, 34 000 Montpellier  
[Inscription et programme](#)

## **AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE**

- **Journées de la société de Gériatrie et de Gérontologie du Limousin : 1<sup>er</sup> et 2 Avril**

Dans le cadre des Journées Annuelles de la Société de Gériatrie et de Gérontologie du Limousin, une journée destinée aux professionnels de gérontologie est organisée le mercredi 1 avril 2020 de 8h30 à 17h00 à la Mairie de Limoges, salle Louis Longequeue avec en invité d'honneur le Pr Caroline Sirois, de la Faculté de pharmacie de l'université Laval, Québec Canada.

[Renseignements](#)

- **France Alzheimer Gironde** : [Programme 2020](#)
  
- **France Alzheimer Pyrénées Atlantiques** : [Programme 2020](#)

Cet espace est le vôtre, si vous voulez faire connaître une manifestation, envoyer nous les renseignements à [info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr)

Cyril Dechegne Consulting  
**Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD**  
**Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe**  
2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE  
Tél: 05 61 06 91 65 -  
[info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr)  
<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne  
Rédacteur : Cyril Dechegne  
Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à [info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr) avec la mention « inscription ».